

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, *Correspondance gé-
nérale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
8 — 52 — — Express.
8 — 27 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le bulletin du *Moniteur* nous apprend que les commissions chargées de préparer au Sénat et au Corps-Législatif les projets d'adresse à S. M. l'Empereur ont fort avancé leurs travaux. On croit que le projet du Sénat pourra être lu lundi en séance publique, et que la discussion qui s'ouvrirait dans l'ancienne Chambre des pairs le lendemain de la lecture du projet devra commencer au plus tard mercredi.

Quant au projet de la commission du Corps-Législatif, il sera très-probablement remis le 25 entre les mains du président de l'assemblée.

On écrit de Rome au *Pays* que, pour empêcher de nouvelles démonstrations du genre de celle du 14, l'autorité militaire française a cru devoir prendre certaines dispositions.

Tous les soirs un bataillon de piquet stationne sur la place Colonne depuis l'*Ave Maria*, c'est-à-dire depuis la tombée de la nuit, jusque vers neuf heures, et des patrouilles de gendarmerie circulent dans le Corso.

Quant au gouvernement du Saint-Siège, il n'est pas resté indifférent à un acte dont il a su apprécier le caractère hostile.

Après avoir recherché les principaux meneurs du mouvement, il vient d'inscrire sur une liste de proscription les noms de vingt-cinq d'entre eux qui se sont le plus compromis.

M^r de Mérode paraît craindre une attaque sur les confins napolitains, du côté de Frosinone.

Le régiment indigène qui se trouvait à Rome a été expédié subitement du côté de Veroli, Alatri, Anagni, etc.

Nous pouvons affirmer, dit la *Epoca* de Madrid du 20 février, qu'il n'existe pas le moindre symptôme de mésintelligence entre le duc de Gramont et le marquis de Miraflores, notre représentant à Rome.

Le Pape a ordonné la publication des correspondances diplomatiques pour répondre au gouvernement français. — L'esprit public continue à être très-agité à Rome. — Havas.

Depuis que le jeune roi de Naples est arrivé à

Rome, le Quirinal, où il réside, est devenu un bot de promenade pour tout le monde, et la place de Monte-Cavale est régulièrement encombrée tous les jours pendant l'après-midi par une foule désireuse de témoigner sa sympathie à l'infortuné souverain.

Les hauts fonctionnaires, les princes romains, les cardinaux et les ambassadeurs, se présentent chaque jour pour offrir leur tribut de consolation à François II.

(Le Pays.)

Voici, d'après l'*Italie*, journal de Turin, le discours prononcé par M. le comte de Cavour dans la séance du Sénat, en présentant le projet de loi sur le titre de *roi d'Italie* à décerner à Victor-Emmanuel :

« Messieurs les sénateurs,

Les merveilleux événements des deux dernières années ont, par suite des succès inespérés, réuni en un seul Etat presque tous les membres épars de la nation. Aux principautés, si diverses les unes des autres, et souvent trop hostiles entre elles par la divergence de leurs vues et les conseils de la politique, a enfin succédé l'unité du gouvernement fondée sur la base solide de la monarchie nationale. Ce royaume d'Italie est aujourd'hui un fait; ce fait, nous devons l'affirmer en face des peuples italiens et de l'Europe.

Par l'ordre de Sa Majesté, et sur l'avis unanime du conseil des ministres, j'ai donc l'honneur de présenter au Sénat le projet de loi ci-joint, par lequel le roi, notre auguste souverain, prend pour lui-même et pour ses successeurs le titre de *roi d'Italie*.

Fidèle interprète de la volonté nationale, qui s'est déjà manifestée en mille circonstances, le parlement, au jour solennel de la séance royale, avec l'enthousiasme de la reconnaissance et de l'affection, acclamait Victor-Emmanuel II roi d'Italie.

Le Sénat sera heureux de donner le premier une prompte sanction aux vœux de tous les Italiens et de saluer d'un nouveau titre la dynastie qui, née en Italie, illustre par huit siècles de gloire et de vertus, a été réservée par la Providence divine à l'honneur de venger les malheurs, de fermer les plaies, de clore l'ère des divisions italiennes. Par votre vote, Messieurs, mettez fin aux souvenirs des luttes des

provinces, et vous écrirez la première page d'une nouvelle histoire nationale. »

Voici l'ordre du jour publié par le général Cialdini, du quartier-général de Mola-de-Gaëte.

Ordre du jour du 17 février 1861.

Soldats!

Gaëte est tombée! le drapeau italien et la victorieuse croix de Savoie flottent sur la tour Orlando. Tout ce que j'avais prévu le 13 janvier passé, vous l'avez accompli le 13 février. Qui commande de tels soldats que vous, peut sûrement se faire prophète de victoires. Vous avez forcé, en quatre-vingt-dix jours, une place célèbre par les assauts soutenus contre les travaux de défense dont on l'avait augmentée; une place qui, au commencement de ce siècle, a su résister pendant presque six mois aux premiers soldats de l'Europe. L'histoire racontera et vos fatigues et vos souffrances, l'abnégation, la valeur et la courtoisie qui vous ont distingués; l'histoire dira les gigantesques travaux que vous avez exécutés en si peu de temps. Le roi et la patrie applaudissent à votre triomphe, le roi et la patrie vous remercient.

Soldats!

Nous avons combattu contre des Italiens. Ce fut un devoir nécessaire, mais douloureux. Je ne puis donc vous inviter à des démonstrations de joie, je ne pourrais vous inviter à ces fêtes insultantes du vainqueur.

J'estime plus digne et de vous et de moi de vous réunir aujourd'hui sur l'isthme et sur les murs de Gaëte pour y célébrer une grande messe funèbre. Là, nous prierons pour la paix des âmes de ces héros qui ont péri dans ce siège, soit en combattant dans nos rangs, soit sur les murs ennemis. La mort couvre d'un voile de deuil les discordes humaines, et les victimes sont toutes égales devant les cœurs généreux. Nos colères, d'ailleurs, ne survivent pas à la bataille. Le soldat de Victor-Emmanuel combat et pardonne.

Le général : CIALDINI.

Le général Garibaldi vient d'adresser aux ouvriers de Parme la lettre suivante :

« Caprera, le 10 février 1861. — Ouvriers de Parme, oui, je suis enfant du peuple et partant le vôtre, et c'est là mon titre le plus glorieux. Aussi,

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

Et Rodolphe allait s'élaner sur Georges; mais celui-ci, déjà prêt à fuir, sauta derrière un tamarin, et de là par-dessus une haie...

— O mon mari, dit la comtesse en retenant Rodolphe, oubliez jusqu'à votre juste courroux!... Sauvez notre enfant, que ces monstres persécuteraient après ma mort.

— Jacinta, reprit Rodolphe, j'espère bien vous sauver vous-même...

— Moi!... Vous voyez bien qu'ils m'ont tuée! Je vais donc enfin pouvoir mourir...

Rodolphe mit un genou à terre pour baiser la main glacée de la comtesse, dont les servantes étonnées ne comprenaient point les paroles.

— Embrasse et sauve ta fille! ajouta Jacinta; abandonne-moi seule à leur fureur... Olyntha, mon enfant, voici ton père, — le véritable, le seul comte de Moëlho!...

Rodolphe serrait l'enfant sur son cœur.

Jacinta, s'adressant à ses femmes, disait alors d'un ton de reine :

— Vous, mes servantes fidèles, témoins de mes douleurs de chaque jour! n'oubliez point ce que vous venez de voir et d'entendre!... Celui-ci, je le répète, est mon véritable mari, le père de mon enfant... l'autre n'est qu'un imposteur.

— Tu en as menti, femme sans vergogne! s'écria le marquis de San-Pedro, que Georges Barzien ramenait.

Il tenait deux pistolets d'arçon braqués sur Rodolphe.

Rodolphe, protégeant de son corps sa femme et sa fille, avait aussi deux pistolets.

Trois détonations retentirent; le marquis avait fait feu des deux mains et n'avait que légèrement blessé le père d'Olyntha.

Rodolphe, son poignard au poing, fondit sur San-Pedro, qu'il venait de manquer aussi.

Le marquis tira un couteau de chasse et resta ferme.

Pied contre pied, ils se menaçaient du regard avec rage.

Tous deux allaient frapper, tous deux eussent péri sans doute, si Jacinta, se jetant sur le bras de son frère, n'eût reçu dans la poitrine le coup mortel destiné à Rodolphe.

Le marquis tomba baigné dans son sang à côté de l'infortunée comtesse.

Un dernier coup de pistolet éclata; mais la balle ne fit qu'effleurer le chapeau de Georges Barzien, qui s'enfuyait à toutes jambes en appelant au secours le jeune Braz.

Celui-ci, lorsque l'incroyable jeta l'alarme au bord de la rivière, avait déjà franchi le gué. A la tête d'une quinzaine de serviteurs, il s'éloignait au galop dans la direction de l'engenho seigneurial.

Le marquis, au contraire, retenu en deçà de la rivière par la rencontre fortuite de quelques gens du bourg, tourna bride dès les premiers mots de Georges, non sans pousser un cri terrible que Braz entendit de loin.

Braz se hâta de revenir ventre à terre; mais le passage du gué était difficile, car la crue des eaux ou la grande marée gonflait la rivière en ce moment; malgré son impatience, Braz ne put traverser qu'au pas; ensuite, il ne sut où courir jusqu'au moment où il entendit encore les cris d'alarme de Georges Barzien.

Cependant Jacinta, que la petite Olyntha embrassait en pleurant, remit l'enfant à son père.

— Allez! dit-elle, emportez-la! mon noble époux!... et que Dieu vous garde!... Fuyez!... fuyez... sauvez notre fille!

— Adieu!... adieu! sainte femme... Pauvre mère,

j'accepte avec reconnaissance la présidence honoraire de votre société, comme j'accepte également d'être votre compagnon à la prochaine, suprême et dernière bataille de la rédemption. Recevez un baiser fraternel de votre
G. GARIBALDI.

Les autorités municipales de la ville de Gènes ont fait évacuer l'église et le couvent de l'Annonciation par les moines franciscains, par suite de leur refus de célébrer la messe des morts à la mémoire des Italiens tombés sur les champs de bataille en 1860.
— Havas.

La nouvelle d'une convention qui aurait été conclue entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, pour une action collective contre la Pologne ou la Hongrie en cas d'insurrection, est démentie par la *Gazette autrichienne*. Des mesures dans ce sens et dans ce but seront probablement prises par les trois puissances dans le cas où la Pologne s'insurgerait. Mais la Hongrie n'a jusqu'à présent été l'objet d'aucune communication diplomatique.

Les représentants de la ville de Pesth ont voté samedi une adresse pour demander la mise en liberté de M. Asboth, général des hongrois. D'après le *Naplo* de Pesth, cet officier n'aurait été arrêté que pour avoir porté la décoration instituée par Kossuth.

Des troubles ont eu lieu à Schüt-Somerin à la suite de la saisie d'une certaine quantité de tabacs par la douane. Une compagnie du régiment Ramming, qui allait quitter cette ville, a reçu contre-ordre.

Tous ces incidents, d'une importance secondaire, il est vrai, ne sont pas moins de nature à aigrir les esprits et à hâter une collision; par bonheur, cette collision, on semble être d'accord pour l'éloigner le plus possible, la Hongrie, en empêchant l'insurrection d'éclater, l'Autriche, en reculant les mesures de rigueur.

On tourne dans un cercle vicieux : si l'état de siège n'est pas proclamé, la révolution éclate; si l'on proclame l'état de siège, nulle voie de fait de la part des Hongrois ne pourrait justifier cet acte. Les deux adversaires se mesurent du regard, chacun se tenant prêt à la parade, mais ni l'un ni l'autre n'ose porter le premier coup.

Une réaction commence à s'opérer dans les esprits en Hongrie. Tous les comitats, comme on sait, ont invoqué les lois de 1848 pour créer des embarras au gouvernement central. On s'aperçoit maintenant que ces lois, faites sous la pression révolutionnaire, sont empreintes d'un esprit moins libéral que celles qui sont promises par l'empereur François-Joseph.

Dans les lois de 1848, toutes les attributions sont confondues sans ordre et sans logique : administration, magistrature, législation, se trouvent concentrées au sein des comitats. L'anarchie serait la conséquence inévitable de la restauration de ces lois.

Voilà ce qu'on paraît comprendre, et le sentiment public, qui est pour le maintien de l'ordre et la conservation des intérêts, pourrait bien amener un revirement dans la situation du pays.

En attendant, nous annonçons l'arrivée à Vienne du prince primat de Hongrie chargé de remettre à l'empereur un mémoire qui doit, dit-on, l'éclairer

sur toutes ces difficultés et lui indiquer les moyens de les résoudre à la satisfaction générale. (*Pays.*)

Le ministre de la marine du gouvernement danois vient de désigner des officiers qui, en cas d'hostilités avec l'Allemagne, auront les commandements des vaisseaux de ligne et des autres bâtiments de guerre. Il a ordonné en même temps d'armer des chaloupes canonnières destinées à faire le blocus des ports ennemis ou à stationner sur les côtes de la péninsule jutlandaise.

Des journaux allemands ont annoncé que le ministre du Schleswig aurait fait parvenir à toutes les autorités du duché une liste de tous les hommes anti-danois que renferme le Schleswig, avec l'ordre de les saisir au premier signal de l'entrée de l'armée exécutive en Holstein, pour les envoyer comme prisonniers à la forteresse de Nyborg.

Nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Les esprits sont assez aigris dans les duchés et dans les Etats de la Confédération sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux sujets de surexcitation. (*Idem.*)

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* : On nous demande de divers côtés la publication des faits qui se rattachent à la procédure criminelle suivie en ce moment contre M. Mirès.

Nous comprenons l'impatience des intérêts engagés dans cette grave affaire; mais nous devons respecter le secret de l'instruction et attendre son résultat définitif.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'information se poursuit sans désespérer, et que la justice accomplit son œuvre sans hésitation et sans réserve, en même temps que des mesures pour sauvegarder, autant qu'il sera possible, les intérêts légitimes qui peuvent être compromis par cette catastrophe.

Quand le moment en sera venu, la publicité fera son devoir, comme la justice fait le sien.

Le correspondant de Paris de l'*Indépendance belge* donne sur ce sujet les renseignements suivants :

« De tristes bruits circulaient depuis quelque temps, vous-même l'avez dit, sur la situation de M. Mirès. Samedi dernier, au conseil des ministres, la question aurait été examinée, M. le comte de Persigny se serait prononcé avec la plus grande énergie pour que l'affaire fût livrée définitivement à la justice. Des objections auraient été faites sur les conséquences qu'entraînerait pour le crédit public la déconfiture possible des importantes entreprises, des grands établissements financiers dirigés par M. Mirès. M. le comte de Persigny aurait mis au-dessus d'un ébranlement momentané du crédit les hautes nécessités de moralité publique si des coupables devaient être atteints. Bref, sur la volonté toute prépondérante de l'Empereur, les mesures de rigueur furent décidées, et M. Mirès, qui avait été suivi pendant toute la journée, fut arrêté dans la soirée, transféré à la Conciergerie et de là à Mazas. Peut-être des interpellations énoncées par M. Jules Favre dans les bureaux du Corps Législatif sur des scandales financiers, peut-être même quelques défis im-

prudents du malheureux banquier ont-ils hâté la crise.

» Je ne veux pas mentionner tous les gros bruits auxquels ce cruel et trop réel incident a donné lieu, et encore moins citer le nom des personnes que, peut-être à tort, on dit arrêtées en même temps que M. Mirès. Ainsi, on avait affirmé le fait à propos d'un banquier publiciste qui a bien été mandé, en effet, chez le juge d'instruction, mais qui est demeuré parfaitement libre. On sait que M. le baron de Germiny est nommé administrateur provisoire de la Caisse générale des chemins de fer. Il est à craindre que l'intervention de l'honorable directeur de la Banque ne puisse prévenir une catastrophe. »

Le ministre de l'intérieur a nommé M. Auguste Chevalier, membre du Corps-Législatif, ancien secrétaire général de la présidence du Prince Louis-Napoléon, et frère de M. Michel Chevalier, sénateur, directeur politique et provisoire du *Constitutionnel* et du *Pays*, en remplacement de M. Mirès.

— C'est à Toulon que le prince Napoléon et la princesse Clotilde s'embarqueront pour l'Italie, dans les derniers jours de ce mois. Des préparatifs à cet effet ont lieu en ce moment à Toulon, où commencent déjà à arriver quelques-uns des bagages de Leurs Altesses Impériales.

— On va procéder, près de Lorient, aux essais d'un nouveau modèle de canon en acier fondu, qui a été expérimenté récemment, au Musée d'artillerie, sous les yeux de l'Empereur. Ce canon porte, dit-on, à 12,000 mètres et les projectiles qu'il lance doivent, à 3,000 mètres, traverser une cuirasse de l'épaisseur de 12 centimètres, comme celle de la frégate la *Gloire*.

— Les batteries piémontaises, selon l'*Opinion*, ont tiré environ cinquante-cinq mille coups pendant la durée du siège de Gaëte; on a brûlé cent quatre-vingt-dix mille kilogrammes de poudre. La place a tiré, à ce qu'il paraît, un peu plus. Les pertes éprouvées par Gaëte sont graves, ajoute le même journal; l'aspect de la ville, sur divers points, rappelle Sébastopol. Les pièces rayées, de gros calibre, ont fait leurs preuves; leur procès est gagné.

— Nous apprenons de Madrid que le procès en matière criminelle contre José Rodriguez, qui avait attenté aux jours de S. M. la reine, est terminé. La Cour, dans son jugement, a condamné le coupable à la détention perpétuelle, qu'il subira dans le lieu qui lui sera désigné par le ministre de grâce et justice. Rodriguez est déjà en route pour aller subir sa peine.

— On écrit d'Annessas au *Courrier des Alpes* : Un phénomène géologique des plus intéressants à étudier vient de se produire dans la commune de Bonne, près des hameaux de Sous-Lachat et de Verdis, tous les deux situés dans la partie des monts Voirons, désignés sous le nom de Mont-Lachat. Il s'agit d'un glissement du sol.

Vers le 1^{er} janvier, le sol a commencé à descendre d'une manière peu sensible sur une largeur de 1,500 mètres environ et sur une longueur de 7 à 800 mètres, à partir du quart supérieur de la montagne, c'est-à-dire un peu plus haut que les villages de Sous-Lachat et Verdis, qui sont situés à peu près au tiers.

adieu ! s'écria Rodolphe en lui jetant un dernier regard.

Il se précipita sur son cheval, tenant Olyntha dans ses bras, traversa le bourg et passa comme un démon au milieu de la foule épouvantée d'où partaient les cris :

— Arrêtez l'assassin !... arrêtez le ravisseur !... Il vient d'assassiner le marquis et la comtesse ! Il enlève Olynthina !...

Qui eût pu arrêter Rodolphe ?...

Dans le Reconavo, il n'était qu'un seul cavalier capable de le suivre; mais celui-là le poursuivait.

— Bravo ! bravo ! cria la populace en voyant Braz qui, monté sur son fougueux étalon, passa comme l'éclair.

Les serviteurs du jeune créole passèrent un peu après.

Quant au prudent Georges Barzien, il s'était empressé de rentrer chez dona Mercedem dès qu'il vit Rodolphe dehors.

Déjà l'on avait transporté le marquis et sa sœur sur deux lits de repos. San-Pedro blasphémait. Jacinta, mourante, ne dit pas une parole; du fond du cœur elle pria Dieu pour sa fille et son époux :

— Que j'apprenne qu'ils sont sauvés, et que je meure en paix.

Les malheureuses esclaves, témoins de la scène de l'avenue, tremblaient pour leur propres vies; aussi faisaient-elles les vœux les plus ardents pour la mort du marquis de San-Pedro. Encore craignaient-elles beaucoup, et le comte de Moëlho, c'est-à-dire Georges Bar-

zien, et l'aveugle Braz, qu'on ne tarda point à voir rentrer écumant de rage, maudissant son sort.

Au bord du fleuve, le meurtrier attendu par une pirogue s'y était jeté avec Olyntha; Braz avait déchargé ses pistolets, mais la crainte de blesser sa jeune sœur l'avait empêché d'ajuster convenablement; il n'avait atteint personne, et ne trouvant pas de pirogue pour continuer à poursuivre l'assassin, il revenait prendre les ordres de son oncle.

— Cours à Bahia, s'écria le marquis, dénonce-le; qu'on l'arrête, qu'on le jette en prison... ou plutôt...

Braz se précipitait à genoux au pied du lit de sa mère et, fondant en larmes :

— O mon Dieu ! dit-il, je n'ai pas même pu vous venger.

— Braz ! murmura la comtesse faisant un dernier effort, écoute... car je me meurs... Le père d'Olyntha...

Braz étouffait ses sanglots pour écouter.

Mais Georges Barzien, simulait un violent accès de désespoir, ne laissa point achever la phrase commencée; il étreignit la comtesse dans ses bras, il l'embrassa de toutes ses forces.

Quand il la laissa retomber sur sa couche, elle était morte, bien morte, parfaitement morte...

— Braz ! dit le marquis de San-Pedro quelques instants après, aie courage maintenant; ma pauvre sœur, ta malheureuse mère, n'est plus !... Moi, je suis blessé mortel-

lement, peut-être... Venge-nous !... Pars pour Bahia, je le répète... Et, — la justice impériale est lente, — si tu le peux, fais-nous justice toi-même...

— Je jure, s'écria Braz avec fureur, je jure que le meurtrier de ma mère ne périra que de ma main !...

Une heure après, Braz était en route pour San-Salvador.

Le marquis de San-Pedro, dont la blessure venait d'être pansée, souffrait horriblement; malgré cela, il s'entretenait avec Georges Barzien des meilleurs moyens de réduire au silence les quatre servantes qui, pour leur malheur, avaient assisté aux scènes de l'avenue.

Georges abondait dans son sens :

— Les coquines, en effet, pourraient, disait-il, rendre devant les magistrats des témoignages dangereux; je vous propose, monsieur le marquis, de les exporter cette nuit même; faisons-les vendre hors du Brésil !...

— Les morts seuls ne parlent pas ! dit le marquis d'une voix affaiblie.

Georges détourna la tête pour cacher un sinistre sourire :

— Etre seul maître et seigneur de l'engenho San-Pedro, pensait-il, Quel beau rêve... à convertir en réalité.

CHAPITRE V. — CLOTILDE.

La mort de la comtesse Jacinta, étouffée dans les bras du misérable Georges Barzien, l'enlèvement de la petite

Dans cette vaste étendue, il s'opère des affaissements et des déplacements de terrain extraordinaires. Un chemin vicinal conduisant aux deux hameaux est descendu de 10 mètres sur une longueur d'environ 200 mètres.

Sur une superficie de 10 à 12 hectares de terrain, des crevasses longitudinales et transversales se sont formées : un bois de sapins est complètement bouleversé, comme s'il avait été tourmenté par un tremblement de terre ; les arbres sont pour la plupart ébranlés ; beaucoup d'entre eux sont inclinés et déviés de leur position verticale ; enfin, un grand nombre sont arrachés. En observant attentivement la marche du terrain, on peut connaître chaque jour le chemin parcouru par l'éboulement.

Semblable phénomène se produisit, en 1802, au même lieu et dans des circonstances analogues, mais sur une plus grande étendue et avec cette différence que plusieurs personnes périrent, tandis que cette fois-ci on n'a aucun accident de ce genre à déplorer.

Ce phénomène ne paraît pas difficile à expliquer : les eaux pluviales qui s'infiltrèrent dans le sol, trouvant à une certaine profondeur une couche argileuse qu'elles ne peuvent traverser, forment une nappe qui délaie les terrains sédimentaires immédiatement supérieurs à la couche immuable, et font glisser tout doucement et par l'effet de la pente tout ce qui se trouve au-dessus d'eux.

Cet état de choses ne laisse pas que d'inquiéter les habitants des hameaux voisins, menacés de perdre ainsi une partie de leurs propriétés, il appelle l'attention de l'autorité et il offre un grand intérêt pour la géologie.

— Des copistes inexpérimentés commettent dans la copie de pièces des bévues dont on pourrait faire un recueil amusant. L'un d'eux, ayant à transcrire, il y a quelques jours, un jugement par lequel les demandeurs étaient déboutés de leur demande, écrivait bravement : « Attendu que les demandeurs doivent être déçoutés de leur demande, etc. » Ce changement de lettre avait encore sa signification.

Ceci nous rappelle la mésaventure d'un journaliste qui avait été chargé du compte-rendu d'une fête publique : La journée avait été belle ; mais le soir, et au moment du feu d'artifice, il était tombé quelques gouttes de pluie. Le journaliste, pressé de remettre sa copie, avait écrit le mot « quelques » de cette façon abrégative : qq^{es} gouttes de pluie. Le lendemain, on lisait dans le journal : La fête a été favorisée par un temps splendide, mais au moment du feu d'artifice, il est tombé 99 gouttes de pluie. La lettre q affectait par sa forme une fatale ressemblance avec le chiffre 9.

CHRONIQUE LOCALE.

Depuis quelque temps, on signale partout des chutes de rochers et des éboulements. Dans toutes les caves creusées dans le tuf, les ciels tombent et occasionnent parfois des dégâts considérables. Aucun éboulement n'avait en la gravité de celui qui s'est fait samedi en Fenet ; un énorme bloc de pierre s'est détaché du coteau et est tombé sur une maison. Celle-ci a été complètement écrasée. Fort heureusement, personne n'a été tué ; un vieillard a reçu quelques contusions. Le rocher de Fenet menace

encore dans plusieurs endroits. L'autorité a fait évacuer les maisons dont le séjour pouvait être dangereux.

Hier, au Petit-Puy, une cave a été complètement bouchée par un éboulement.

La semaine dernière, à Montrenil, une maison entière s'est écroulée sur la grande route. Personne n'a été écrasé, la voie était déserte et les habitants étaient absents. La circulation a été suspendue, l'autorité a fait abattre les pans de murs qui menaçaient encore, et a fait dégager la route.

Nous apprenons que l'assassin de la dame Méchine, d'Alloues, le nommé Rabouan, vient d'être condamné, par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, aux travaux forcés à perpétuité.

Le décret sur la police du roulage est très-sévère ; malgré cela, tous les jours de nombreux procès-verbaux sont dressés contre les charretiers incorrigibles, qui ont la prétention quand ils sont sur une route de la croire entièrement à eux, ne voulant en aucune manière se déranger pour laisser passage aux voitures bourgeoises.

Dans la soirée du 22 janvier, M. B... passait sur la route de Varrains avec sa voiture ; il fut accroché par une lourde charrette chargée de pierres, appartenant au sieur P..., de Nantilly, et conduite par le fils F. P... ; la voiture de M. B... fut presque brisée, et le conducteur assez grièvement blessé.

F. P... comparait pour ce fait devant le tribunal de simple police des cantons de Saumur, vendredi dernier ; il fut condamné à 6 francs d'amende et à 2 jours de prison.

Avis à MM. les charretiers.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Rome, 24 février. — Le *Journal de Rome* déclare, dans un article officiel, que le gouvernement pontifical ne doit pas porter la responsabilité qui lui est attribuée par la brochure de M. de la Guéronnière, écrite avec la finesse artificieuse de celles qui l'ont précédée. Il dit aussi que l'allocution de janvier 1860 et les allocutions qui ont suivi la dépêche du cardinal Antonelli du 29 février 1860, au nonce, M^r Sacconi, prouvent assez sur qui retombe la responsabilité des événements déplorables qui sont arrivés.

Pesth, le 25 février. — Cette nuit, une patrouille de police a été insultée dans la rue Royale par un attroupement de gamins, qui sifflaient et lui jetaient des pierres. Irrité au dernier point, un garde de police a fait feu et a blessé au bras un garçon d'hôtel. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 23 février.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Inondations en Hollande. — Causerie dramatique. — Abd-el-Kader (suite). — Voyage de la mission européenne à Damas. — M. Auber. — Observations et conclusions concernant le projet de concours du nouvel Opéra. — Revue scientifique. —

Olyntha par son père, le farouche serment de Braz de San-Pedro, l'agonie du marquis son oncle, que nous avons laissé mourant chez dame Mercedem, sont des événements qui datent de 1826, c'est-à-dire de cinq ans antérieurs à l'époque où M. de Coisin reçut de Bordeaux, un beau matin, la lettre de Rodolphe Bardan, s'intitulant toujours comte de Moëlho.

Grandes aventures à part, cette lettre fit faire à Paul d'Herbilliers les plus sérieuses réflexions :

— Encore une lettre de Bordeaux ! pensa-t-il, encore une communication de M. le baron de Coisin !... Je ne suis pas superstitieux, mais je suis bien forcé de me souvenir qu'Anna pourrait être aujourd'hui ma fiancée ou même ma femme sans la lettre qui a précédé ici MM. Coisin père et fils !... M. le comte de Moëlho, puisque comte il y a, continua Paul, a cinquante-quatre ans aujourd'hui ; sa petite Olyntha n'en a que douze ou treize, au plus. Un baron et une fillette ne peuvent raisonnablement m'inspirer d'inquiétudes pour l'amour de Clotilde.

Malgré cela, je redoute ce Rodolphe Bardan, j'ai peur ; je ne sais pas trop pourquoi... ou plutôt je sais trop pourquoi... Le proverbe populaire dit que *chat échaudé craint l'eau froide* ; j'ai peur de l'ombre d'un danger ; mon imagination galope, je bats la campagne ; je suis amoureux, voilà le fait !... La visite du baron de Coisin m'a fait perdre la main d'Anna ; si notre coureur d'aventures, qui nous tombera ici au premier jour, allait, par

un enchaînement de circonstances quelconques, me faire refuser par Clotilde ?... Il ne s'aviserait pas de proposer un gendre à mon oncle, mais il pourrait... il pourrait...

Ici, Paul d'Herbilliers resta court et finit par se rejeter dans le lieu commun :

— Il pourrait me porter malheur !

En haussant les épaules avec dédain, tant cette formule banale lui faisait pitié, Paul conclut en homme qui la prendrait pour base de sa conduite :

— Mon oncle, poursuivit-il, m'a fort judicieusement dit, quand je lui demandai Anna, que je parlais trop tard. Ma tante, qui maintenant grille d'envie de marier son aînée, parait m'encourager elle-même ; — profitons des circonstances !... Dès demain, c'est arrêté, je tente une démarche définitive.

Le lendemain Paul hésita et remit au jour suivant.

Il tergiversa de la sorte pendant près d'une semaine, qu'il consacrera, du reste, au culte exclusif de sa cousine Clotilde.

Grands et petits vers, attentions galantes, prévenances, compliments, musique, tendres romances, aimables propos, il ne négligea rien.

Cependant, à la bastide, les jours se passaient en hypothèses et commentaires provoqués par l'étrange lettre de l'aventurier, analyse fort sommaire et singulièrement obscure de sa biographie depuis sa visite au baron de

Le marché des bestiaux à Paris. — Gazette du palais. — Instrument indicateur du courant. — Projet de villa. — La misère à Londres. — Le sauveteur Pierre Espagne.

Gravures : Revue des pupilles de la garde dans la cour des Tuileries. — Embarquement du roi et de la reine de Naples. — Inondations en Hollande. — Visite d'Abd-el-Kader au commissaire français. — Entrée et réception des commissaires européens à Damas. — M. Auber. — La Circassienne (trois dessins). — Le marché des bestiaux à Paris. — La question chevaline (douze caricatures par Cham). — Instrument indicateur du courant. — Projet d'une villa. — La misère à Londres. — Pierre Espagne. — Rébus.

CABINET D'AFFAIRES et de Consultations

18, RUE DU COLLÈGE, A SAUMUR.

CH. CORMERY,

Licencié en droit,
Ancien principal clerc de notaire à Saumur
Et ancien secrétaire de la mairie de cette ville.

Négociations, Actes, Liquidations, Règlements,
Recouvrements, Emprunts et Placements de Fonds,
Gestions, etc., etc., etc.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES,
fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et
de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de
Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces
diverses opérations de banque est adressé à toute
personne qui en fait la demande. (633)

Marché de Saumur du 23 Février.

Froment (hec. de 77 k.)	25 95	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k.	25 —	Paille hors barrière	48 26
Seigle	16 40	Foin id.	56 85
Orge	14 40	Luzeine (les 750 k.)	58 50
Avoine (entrée) . . .	14 75	Graine de trèfle . .	60 —
Fèves	16 —	— de luzeine.	26 —
Pois blancs	54 —	— de colza . . .	28 50
— rouges	54 —	— de lin	26 —
Cire jaune (80 kil) .	250 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin.	65 —	(l'hectolitre) . . .	— —
— de chenevis . . .	48 —	— cassées (30 k.)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 160 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 ^{re}	id. 93 à »
Id.	2 ^e id. 80 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 75 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860, 1 ^{re}	id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
La Vienne, 1860	65 à 70

(1) Prix du commerce.

Coisin, à bord de l'*Arthémise*, en 1824, jusqu'à son arrivée à Bordeaux.

Adroit mélange d'allusions et de demi-confidences avec d'évidents mensonges à tromper tout lecteur indiscret, la lettre de Bardan se terminait ainsi :

« Vers la fin de 1823, pendant mon séjour en Angle-
» terre, j'écrivis à Chalons. Depuis que j'ai quitté le Bré-
» sil avec ma fille Olyntha, j'ai à diverses reprises
» adressé d'autres lettres à mademoiselle Thérèse. — Son
» silence m'empêche aujourd'hui de me rendre dans sa
» ville natale. — Seul au monde, monsieur le baron,
» vous pouvez me mettre sur la voie que je cherche, et
» me fournir des renseignements indispensables. Je par-
» tirai donc pour Toulon sous peu de jours, avec l'es-
» poir que, cette fois, l'amour paternel sera mon excuse
» auprès de vous. Votre noble cœur ne verra désormais
» en moi, j'en suis sûr, qu'un père jaloux d'assurer l'a-
» venir de son enfant. Vous oublierez d'anciennes pré-
» ventions, ou, si vous évoquez le passé, vous remonte-
» rez jusqu'aux jours où j'étais l'ami d'un brave dont la
» vie fut sans tache, et qui mourut au champ d'honneur
» en emportant les regrets et l'admiration de tous vos
» frères d'armes.

» Recevez, etc.

» RODOLFO B., comte de MOËLHO. »

(La suite au prochain numéro.)

ROUGES.	
Souzay et environs 1859.....	125 à 150
Champigny, 1858.....	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859.....	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1858.....	150 à 170
Id. 1859.....	120 à 140
Bourgueil, 1858.....	1 ^{re} qualité 170 à »

Id.	2 ^e id. 150 à »
Id. 1859.....	1 ^{re} id. 155 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Restigny 1860.....	400 à 410
Chinon, 1859.....	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1860.....	1 ^{re} id. 100 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »

BOURSE DU 23 FÉVRIER.
 3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 20
 4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 93 00.

BOURSE DU 23 FÉVRIER.
 4 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 05.
 5 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 97 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e R. BODIN, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, en date du seize février courant, il appert que M^{me} Elisabeth Roger, sans profession, épouse de M. Raphaël Rossetti, officier retraité, demeurant au Pont-Foucard, commune de Bagnaux, a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.

M^e Bodin, avoué, occupait pour la dame Rossetti, demanderesse.

(108)

R. BODIN.

D'un acte sous seings-privés, en date, à Saumur, du dix-huit février mil huit cent soixante-un, enregistré le dix-huit du même mois, et dont l'un des originaux a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Saumur,

Il appert : que la société en nom collectif, formée entre MM. CAMILLE RATTIER fils, négociant, et PIERRE ROBIN-DESBOIS, négociant, demeurant tous deux à Saumur, pour le commerce des denrées du pays, suivant acte sous seings-privés, du quatorze mai mil huit cent cinquante-huit, enregistré le même jour, et dont le siège est à Saumur,

Sera dissoute, à partir du premier juillet mil huit cent soixante-un, sans aucune dérogation aux stipulations faites pour le cas de dissolution au premier traité.

Certifié conforme, par les associés soussignés, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-un.

ROBIN-DESBOIS.
 RATTIER fils.

(109)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGE, Quai de Limoges.

S'adresser à M^{me} SARTORIS. (111)

A CÉDER

LE RESTAURANT

DU ROCHER DE CANCALE, en face de l'hôtel de Londres.

S'adresser à MICHU, qui l'exploite.

OMNIBUS BOURGEOIS.

M. GASNIER, loueur, informe le public qu'il vient d'établir un Omnibus Bourgeois, qu'il met à la disposition des familles, pour tout service que l'on désirera. (106)

Saumur, P. GODET, imp.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pomme est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes. A Saumur, chez M. BA^z ZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-artistes ; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cerceaux.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.

Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.

Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. . . . 30 cent.

Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, Paul GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 195 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8° à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six et douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
 En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur-soussigné,